



IV. GRADATION DES EPREUVES ET CODES DE PARTICIPATION

A. GRADATION DES EPREUVES

Le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif de la FFVoile ont entériné et finalisé, par leurs différents votes, la mise en place de la Gradation des Epreuves.

L'objectif de cette Gradation est :

- ✓ de classer les événements organisés par la FFVoile **en fonction du niveau sportif des épreuves**
- ✓ de permettre à tout pratiquant licencié, de tout âge et de toute pratique, de participer aux **Classements, Nationaux et Régionaux Individuels Fédéraux**.

Les Grades

- ✓ **Le Grade « Evènementiel »**

Extra Grade : Vitrine des compétitions de prestige.

- ✓ **Les Grades « Sportifs »**

Grade W : Championnats du Monde de Classe Olympique et de Match Race ainsi que des Classes « Haut Niveau » Habitable¹.

Grade 1 : Epreuves « majeures » à participation internationale, en Voile Olympique, Match Race et Classes « Haut Niveau » Habitable¹.

Grade 2 : Epreuves à participation internationale de Voile Légère, Match Race et Habitable¹.

Grade 3 : Championnats de France « Evènement FFVoile ».

Epreuves « majeures » à participation nationale en Voile Légère, Match Race et Habitable¹
Epreuves à participation internationale dont le niveau sportif est inférieur au Grade 2.

Grade 4 : Championnats de France qui ne sont pas « Evènement FFVoile ».

Epreuves à participation nationale ou regroupant plusieurs Ligues d'un niveau sportif supérieur aux Grades 5A – 5B et 5C, en Voile Légère, Match Race, et Habitable¹.

Grades 5A – 5B et 5C :

Epreuves à participation des membres de clubs, des coureurs d'un ou plusieurs départements ou bassins et d'une ou plusieurs Ligues dont le niveau sportif est inférieur au grade 4, en Voile Légère, Match Race et Habitable¹.

Les Grades 5A – 5B et 5C doivent permettre la promotion de la pratique compétitive conviviale, du plan local au plan régional, en Voile Légère, Habitable¹ et Match Race.

Les nouvelles dispositions de saisie du calendrier fédéral permettent aux Clubs, CDV, Ligues, après une saisie globale du calendrier dans le deuxième semestre de l'année « n-1 », d'harmoniser la

¹ Habitable : comprend la Voile Tradition



politique sportive d'une région en ayant la possibilité d'inscrire ensuite toute l'année « n » quelques compétitions supplémentaires en grade 5A – 5B et 5C et de gérer les évolutions de celles déjà inscrites.

L'affichage du Grade (seul déterminant du niveau sportif)

Chaque compétition inscrite au calendrier FFVoile est constituée d'une ou plusieurs épreuves.

Le dispositif de Gradation s'applique à chacune des épreuves de chaque compétition.

Dans le cas d'une compétition constituée de plusieurs épreuves dont le niveau sportif est différent, chacune d'elles sera gradée à des niveaux différents, mais le Grade de la compétition sera unique : celui de l'épreuve au Grade le plus élevé.

Le Grade maximum d'accès

L'attribution d'un Grade maximum d'accès pour chaque série et classe en Voile Légère et Habitable² sera définie par la FFVoile en fonction du « niveau sportif » reconnu en France et à l'international de chaque série et classe. Cette attribution sera un guide pour les clubs organisateurs de compétitions, leur permettant de connaître le niveau sportif maximum auquel peut prétendre chaque série ou classe.

La Gradation et RSO

Pour toute inscription au calendrier FFVoile de compétition et/ou d'épreuve en « Voile Habitable » et « Voile Tradition », de Grade : W, 1 et 2, il sera obligatoire de préciser la catégorie des RSO (facultatif pour les compétitions et/ou épreuves de Grade 3 – 4 – 5A – 5B et 5C).

B. CODES DE PARTICIPATION

L'origine des participants se définit par les Codes de Participation : regroupement de pratiquants membres de Clubs (code CL), ou de pratiquants provenant soit du département (code D), de la région (code L), de l'inter région (code IL) ou de l'ensemble du territoire (code N ou F).

Le code F représentant les Championnats de France est scindé en 2 parties :

- Les championnats de France FFVoile : ex : Minimes, Espoirs, 18 ans et plus, « Classiques » Tour... seront toujours identifiés par la lettre **F**
- Les autres championnats de France : ex : Championnat de France de la Police, UNSS.... seront identifiés par le code **FA**.

Sachant que chacun de ces regroupements pourrait accueillir des étrangers, la fonctionnalité supplémentaire : « Accueil étranger → oui ou non » peut s'ajouter aux participations traditionnelles sans pour autant indiquer des épreuves à forte représentation étrangère et peu de pratiquants français (IN).

Celles-ci ne seront plus désignées comme telle (Code IN) que sur décision fédérale.

La définition du code de participation est IMPORTANTE parce qu'elle permet de connaître l'origine des participants.

² Habitable : comprend la Voile Tradition



La Fédération Française de Voile ne saurait accepter ou soutenir aucun recours sur les règles de classes / jauges, les systèmes de handicap ou les systèmes de classement dont les éléments ne lui sont pas connus.

Définition annuelle des régates de Ligue (L) Voile Légère

Compte tenu de la nécessité vis-à-vis des coûts de l'activité et du développement durable, une réduction du nombre de déplacements et du coût des journées de régates est engagée sans déstabiliser pour autant le dispositif d'animation. Pour cela, le Conseil des Ligues du 31 mai et 1^{er} juin 2008 a entériné la définition annuelle des régates de Ligue proposée par le Département Voile Légère. Cette définition est la suivante :

- 1- Un crédit de 9 jours / année de régates de Ligues est attribué au maximum à chaque Ligue.
- 2- Chaque Ligue est libre d'organiser ces journées dans le cadre suivant :
 - a. 6 régates d'1 jour + 1 régates de 2 jours → total 7 déplacements (maximum possible, ce qui veut dire qu'il ne peut y avoir pour une série ou classe plus de 7 déplacements en régates de Ligue dans l'année)
 - b. 5 régates d'1 jour + 2 régates de 2 jours → total 7 déplacements (maximum possible)
 - c. 3 régates d'1 jour + 3 régates de 2 jours → total 6 déplacements
 - d. 1 régates d'1 jour + 4 régates de 2 jours → total 5 déplacements
 - e. il est possible de faire encore moins de déplacements mais pas de régates de plus de deux jours (1, 2 ou 3 régates de 1 ou 2 jours)



Recommandations en relation avec les Codes de Participation Voile Légère et Habitable

Club et Département CL - D	Ligue - L	Interligue – IL - N	National et International F - N - IN
Compétition organisée par un club pouvant être intégrée au calendrier sportif du CDV ou de la Ligue. Cette compétition se déroule sur une journée (dimanche ou jour férié) ou un weekend.	Compétition organisée par un club et intégrée au calendrier sportif de la Ligue. Cette compétition se déroule sur une journée (dimanche ou jour férié) ou un weekend.	Compétition organisée par un club regroupant les coureurs de plusieurs ligues (3 ligues minimum) Cette compétition se déroule généralement sur 1 à 3 journées	Compétition à participation nationale ou internationale organisée par un club. Cette compétition se déroule généralement sur 3 à 7 journées
Une manche courue au minimum avec classement est nécessaire pour valider la compétition.	Deux manches courues au minimum avec classement sont nécessaires pour valider la compétition. Si plus de deux manches, le classement se fera sur n - 1.	Trois manches au minimum doivent être inscrites à l'avis de course. Une préinscription des coureurs devra être prévue, elle devra parvenir au club organisateur 10 jours avant le début de la compétition, sous peine de majoration des droits d'inscription Deux manches au minimum avec classement sont nécessaires pour valider la compétition	Le calendrier des compétitions nationales et compétitions internationales est élaboré par chaque classe et la classe internationale en accord avec le club organisateur, la ligue concernée, la commission technique ad hoc et les Départements Voile Légère et Habitable pour les compétitions Internationales.
Une manche courue au minimum avec classement est nécessaire pour valider la compétition.	Deux manches courues au minimum avec classement sont nécessaires pour valider la compétition. Si plus de deux manches, le classement se fera sur n - 1. Pour toutes les séries et classes des Championnats de France Mimimes et Espoirs aucun départ de manche officielle ne peut être donné avant 15h00 lorsque le samedi est un jour ouvrable ou non inclus dans les vacances scolaires. Un maximum de 3 doit être programmé annuellement par série et classe. Une «IL» ne peut figurer à la même date qu'une «N» pour une même classe	Le calendrier des compétitions nationales et compétitions internationales est élaboré par chaque classe et la classe internationale en accord avec le club organisateur, la ligue concernée, la commission technique ad hoc et les Départements Voile Légère et Habitable pour les compétitions Internationales. Pour l'inscription des compétitions «Championnat du Monde ou d'Europe» d'une classe, la demande doit être faite à la Commission Relations Internationales de la FFVOILE au moins 1 an avant la date de la compétition.	Le calendrier des compétitions nationales et compétitions internationales est élaboré par chaque classe et la classe internationale en accord avec le club organisateur, la ligue concernée, la commission technique ad hoc et les Départements Voile Légère et Habitable pour les compétitions Internationales. Pour l'inscription des compétitions «Championnat du Monde ou d'Europe» d'une classe, la demande doit être faite à la Commission Relations Internationales de la FFVOILE au moins 1 an avant la date de la compétition.